



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

**Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

N° 08/8

**Secrétaire** : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur La Garde

## DECLASSEMENT D'UN ESPACE PUBLIC CHEMIN DES TILLEULS AUX AVALATS

Monsieur COUTOULY Daniel, domicilié 10 route vieille aux Avalats 81160 SAINT JUERY, est intéressé par l'acquisition d'un espace public desservant son habitation chemin des Tilleuls aux Avalats, pour une contenance de 100 m<sup>2</sup>. Cette partie d'espace public contiguë à sa propriété est une surlargeur d'accotement ayant pour vocation l'accès à sa maison, ne présentant aucun intérêt d'ordre public et sa cession semble ne pas poser de problèmes.

Cette cession se ferait en échange de deux parcelles cadastrées section C numéros 191 et 192 sises chemin de la Plage aux Avalats. Ces terrains sont inscrits en emplacement réservé au PLU de la Commune en vue d'un aménagement de la base nautique.

Ce terrain sis chemin des Tilleuls appartient au domaine public et est donc inaliénable en l'état.

*Adopté à l'unanimité*

Afin qu'il puisse être cédé, il convient de le déclasser. Ce déclassement ne peut avoir lieu qu'après enquête publique et avis du commissaire enquêteur.

Vu la demande présentée par Monsieur COUTOULY Daniel,

Considérant les conditions sous lesquelles cette cession pourrait avoir lieu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe du déclassement de cette parcelle.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue du déclassement de cette partie d'espace public d'une contenance d'environ 100 m<sup>2</sup> situé chemin des Tilleuls aux Avalats.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,